
**COMPTE RENDU DE LA 2e RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION DES
ÉTUDES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016
TENUE LE JEUDI 10 DÉCEMBRE 2015 À 8 h 30, AU LOCAL F-240**

Présences :	Marie-Eve Dupuis-Roussil, France Perreault, Patricia Tremblay, Dominique Trudel et Jean-Luc Trussart
Absences :	Brigitte Aubin, Stéphane Chouinard, Luc Grenier, Julien Lapan, Simon-Philippe Lebel, Paul-Antoine Jetté, Danielle Pepin, Diane Pepin, Éleine-Marie Rouleau, Sylvie Roy et Patrice Sénécal
Président d'assemblée :	Louis Gendron
Secrétaire :	Chantale Gagné

2.1 Identification des présences et constatation du quorum

Le quorum n'étant pas constaté, le président d'assemblée invoque l'article 6.3 du *Règlement no 3 sur la commission des études* qui se lit comme suit :

6.3 Au cas où le quorum ne serait pas atteint lors d'une réunion, celle-ci peut être convoquée à nouveau séance tenante. Le quorum sera alors constitué des membres présents.

L'assemblée est ajournée à 8h30 et une autre assemblée est convoquée séance tenante à 8h32.

Les membres présents constituent le quorum.

2.2 Adoption du projet d'ordre du jour

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

CDEL151210-01

Sur une proposition de Patricia Tremblay, dûment appuyée par France Perreault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

- 2.1 Identification des présences et constatation du quorum
- 2.2 Adoption du projet d'ordre du jour
- 2.3 Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à la révision du calendrier scolaire 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

2.4 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2.3 **Avis à formuler au conseil d'établissement relatif à la révision du calendrier scolaire 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption**

Les membres présents ont pris connaissance du calendrier scolaire 2015-2016 révisé en raison des quatre journées de grève qui ont eu lieu les 26 octobre, 9 et 10 novembre ainsi que 9 décembre 2015. Louis Gendron indique que l'exécutif du syndicat du personnel enseignant a été avisé qu'il invoquerait l'article 6.3 mentionné ci-haut compte tenu de l'obligation de faire adopter par le conseil d'établissement toute modification de plus de trois jours au calendrier scolaire.

Patricia Tremblay fait part aux membres des modifications proposées.

CDEL151210-02

Sur une proposition de Jean-Luc Trussart, dûment appuyée par Dominique Trudel, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement relatif aux modifications apportées au calendrier scolaire 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 **Levée de l'assemblée**

CDEL151210-03

Il est proposé par Patricia Tremblay de lever la séance à 8 h 45.

Louis Gendron
Directeur du collège constituant de L'Assomption
et président d'assemblée